

*Initiatives ministérielles*

Ce que je veux dire, c'est que le projet de loi C-91 ne se justifie aucunement aujourd'hui. Il représente une grave menace pour notre système de soins de santé. Il nuira aux personnes âgées et aux jeunes familles sans aucune raison valable.

La question est donc de savoir si le projet de loi C-91 est un instrument économique ou s'il assurera la sécurité des Canadiens en leur donnant accès aux médicaments qui sont essentiels pour leur santé, pour les guérir de leurs maladies et pour leur rendre la santé de façon à ce qu'eux aussi puissent avoir un niveau de vie décent et qu'ils puissent faire partie de la main-d'oeuvre active. Telle est la question, monsieur le Président.

C'est donc pour ces raisons que je m'oppose vivement au projet de loi C-91 et que je souhaite ardemment que le gouvernement se ravise et retire ce projet de loi.

[Français]

**M. Phillip Edmonston (Chambly):** Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt l'intervention de mon collègue sur ce projet de loi très important, ce projet de loi C-91. Je trouve que mon collègue est particulièrement bien placé pour évaluer les problèmes que crée ce projet de loi puisque, comme on a pu le constater, c'est un médecin, une personne qui est bien au courant des problèmes dans le milieu. Et je trouve très intéressant que dans le milieu de la médecine, dans le milieu hospitalier, dans le milieu de ceux qui dispensent les soins médicaux que, lui, voit vraiment les carences dans cette législation.

J'ai écouté attentivement lorsque mon collègue a parlé des effets néfastes que ce projet de loi va avoir pour les gens d'un certain âge. J'aimerais juste attirer l'attention de mon collègue sur le fait que différents groupes de l'âge d'or du Québec et ailleurs au Canada ont déjà manifesté leur mécontentement vis-à-vis ce projet de loi. Et j'aimerais bien attirer l'attention de mon collègue sur le fait que les différents ministères de Santé de chacune des provinces ont déjà manifesté leur mécontentement vis-à-vis ce projet de loi, ce qui est assez intéressant, parce que ce projet de loi prévoit une certaine augmentation dans les investissements de compagnies pharmaceutiques, ce qui veut dire la création d'emplois. Mais les provinces ne sont pas convaincues. Peut-être qu'il y aura des «jobettes», disent-elles, de petits *jobs*, par ci par là, un petit peu plus d'investissements, mais en fin de compte, nous les différentes provinces, nous serons obligées de payer davantage, énormément d'argent pour ces petits *jobs*.

J'aurais deux questions à poser. Il a parlé de deux choses. Il a parlé d'un document qu'il aimerait bien que le ministre dépose en cette Chambre aujourd'hui, afin de permettre de mieux connaître l'effet du projet de loi

C-22 jusqu'à maintenant. J'aimerais savoir de quel document il parle? Et quel intérêt cela peut avoir pour nous?

• (1320)

J'aimerais lui poser une deuxième question. Est-ce qu'il ne trouve pas un peu dérangent de voir qu'une des plus grandes lobbyistes de ce projet loi C-91 sur les produits pharmaceutiques soit une ancienne ministre de la Consommation et des Corporations, qui s'appelle M<sup>me</sup> Judy Erola. Je l'ai connue dans le temps, monsieur le Président, lorsque je représentais les consommateurs au Québec en tant qu'avocat. Cela me dérange, et j'aimerais savoir si cela dérange également mon collègue d'en face que de voir une ancienne libérale qui aujourd'hui est la plus grande lobbyiste pour augmenter le prix des produits pharmaceutiques?

[Traduction]

**M. Pagtakhan:** Monsieur le Président, en ce qui concerne la seconde question, j'ai le plus grand respect pour l'ancienne ministre, M<sup>me</sup> Judy Erola. Elle a bien servi son pays; elle est maintenant à la tête de cette association industrielle et je l'en félicite. Elle va évidemment nous exposer son point de vue, et le fait que nous puissions entendre des opinions divergentes est l'occasion de vérifier la maturité de la démocratie au Canada.

Je ne suis cependant pas inquiet car je sais quel point de vue je défends et je connais la position adoptée par mon parti. Quant à savoir si je suis inquiet, je réponds par la négative. Nous mettons à l'épreuve la maturité de la démocratie au Canada. M<sup>me</sup> Erola a son point de vue, et nous avons notre propre position de principe, qui est conforme à l'intérêt des Canadiens.

En ce qui a trait à la seconde question relative au document que je souhaitais voir déposé par le ministre de la Santé, il s'agit d'un document commandé par le ministre de la Santé afin d'obtenir la production d'un rapport. Le ministère a demandé au Dr Denis Gagnon, de l'Université Laval, d'étudier le processus d'approbation des médicaments au Canada afin de trouver des façons de l'améliorer, de l'accélérer et de supprimer les retards. Cela aurait évidemment comme avantage de faciliter l'arrivée sur le marché de nouveaux médicaments importants, dans l'intérêt des consommateurs. L'industrie en bénéficierait aussi, ce qui est excellent.

En somme, je disais plus tôt que la loi actuelle permet déjà de tels avantages, ce qui fait que le projet de loi C-91 n'est donc pas nécessaire.

Si nous permettons à un groupe de sociétés de contrôler les prix par voie de monopole et que nous supprimons l'octroi de licences obligatoires, comme le ferait le projet de loi C-91, les sociétés posséderont un marché tellement lucratif qu'elles ne seront plus tentées de poursuivre la recherche afin de créer de nouveaux médicaments. En somme, l'octroi de licences obligatoires représente un